

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille  
Service des Actions Préventives  
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions allouées à des associations pour des actions de prévention, d'insertion sociale et éducative, et de soutien à la parentalité. Exercice 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la mission de protection de l'enfance, le Département a conclu des conventions avec des associations qui interviennent auprès des familles et des jeunes en difficulté pour mener notamment des actions de prévention, d'insertion sociale et éducative, et de soutien à la parentalité.

Le présent rapport concerne les demandes de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2019, formulées par les associations suivantes :

- Association la source Sainte Victoire, place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence :  
Permettre à des jeunes de 3 à 18 ans, en difficulté scolaire, sociale et familiale, de retrouver une image positive et valorisante en développant leur créativité par l'expression artistique ;
- Association école au présent, 17 boulevard Curtil – 13012 Marseille :  
Accompagner les familles dont les conditions de vie sont marquées par la grande précarité ;
- Association groupe SOS solidarité - 102 , rue Amelot 75011 Paris :  
Projet Arpej : promouvoir la prévention des conduites addictives auprès des publics de l'aide sociale à l'enfance dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le montant des subventions allouées s'élève à 19 000 € réparties selon la proposition énoncée dans le tableau annexé au présent rapport. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention-type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL